

Image not found or type unknown



Decision prud hommes delai

Par **eric2a**, le **14/07/2018 à 06:13**

bonjour
l'employeur a été condamné avec la formule exécutoire
combien de temps a-t-il pour payer?
est-ce nécessaire de faire intervenir un huissier?
merci

Par **morobar**, le **14/07/2018 à 10:26**

Bonjour,
Un certain temps.
Oui, il faut notifier la décision et confier cette signification, ainsi que le recouvrement, à un huissier.

Par **eric2a**, le **14/07/2018 à 10:51**

merci morobar si l'employeur demande un échéancier sommes nous en droit de le refuser?
en cas d'appel de sa part, il ne règlera rien ?

Par **morobar**, le **14/07/2018 à 11:05**

Bonjour,
Vous pouvez établir un échéancier (lui faire crédit en fait) mais ce n'est pas une obligation.
L'appel n'empêche pas le versement immédiat des sommes dont l'exécution provisoire est acquise, en général les salaires dus.
En cas de succès de l'employeur en appel, il faudra le rembourser. Cela arrive.

Par **eric2a**, le **16/07/2018 à 08:54**

merci morobarnil est bien sur hors de question de lui faire une facilité comme un échéancier.rnde plus il a été condamné a 30e par jour et par documents manquants.rnsi il fait appel il doit payer quand même?

Par **morobar**, le **16/07/2018 à 10:11**

De toutes façons cette astreinte doit être liquidée, et ce n'est pas gagné aussi facilement qu'il y parait.rnSurtout si on a omis de demander au tribunal de se réserver la liquidation de l'astreinte.

Par **eric2a**, le **16/07/2018 à 11:13**

doit il payer avant de faire appel?rne je sais qu en appel il pourrait gagner mais je prefere avoir l argent sur un compte renuméré que dans sa poche

Par **eric2a**, le **18/07/2018 à 09:25**

Si une personne a l inform merci d avance

Par **morobar**, le **18/07/2018 à 13:22**

L'info vous a été donnée.rn"L'appel n'empêche pas le versement immédiat des sommes dont l'exécution provisoire est acquise, en général les salaires dus."

Par **eric2a**, le **18/07/2018 à 15:13**

merci desole